



COMMISSAIRE AUX COMPTES

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Association
76-78, rue Saint Lazare
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Association
76-78, rue Saint Lazare
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 1001 FONTAINES POUR DEMAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels « règles et méthodes comptables » qui expose la première application du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les participations qui ont été examinées et validées au vu des documents probants.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du CROD décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2023-03 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux sociétaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours,
Le 6 mars 2026

Le Commissaire aux comptes
AJILEC
Frédéric BRUNAULT

Signé par Frederic Brunault
Le 6 mars 2026



doc_AKg
tx_wZVWDAG46

- BILAN ACTIF -

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	100 050		100 050	100 050
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 515	3 589	926	2 383
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	525 244	525 001	243	243
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 579		4 579	4 579
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	634 388	528 590	105 798	107 255
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations	123 264		123 264	76 577
Autres créances	22 287	20 000	2 287	3 657
Charges constatées d'avance	7 915		7 915	
Trésorerie				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	5 336 692		5 336 692	5 170 357
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 490 158	20 000	5 470 158	5 250 591
TOTAL ACTIF	6 124 546	548 590	5 575 956	5 357 846

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 955 828	2 432 688
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	435 526	523 140
Situation Nette (sous-total)	3 391 354	2 955 828
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	3 391 354	2 955 828
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 689 465	1 702 707
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	1 689 465	1 702 707
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	134 235	467 367
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995	1 277
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	109 682	96 667
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	90 237	
Produits constatés d'avance	159 988	134 000
TOTAL DETTES	495 136	699 311
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	5 575 956	5 357 846

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	159 398	101 659
Dont parrainages	159 398	101 659
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 524 925	2 154 367
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	495 297	370 028
Dont les dons manuels	284 384	170 851
Dont Mécénats	210 913	199 177
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	201 980	7 667
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	1 192 423	2 398 473
Autres produits	342	255
Total des produits d'exploitation (I)	3 574 364	5 032 449
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	1 199 135	1 603 711
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	43 029	33 488
Salaires et traitements	672 894	541 647
Cotisations sociales	271 153	207 361
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 617	2 939
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports des fonds dédiés	1 179 181	1 702 707
Autres charges	36	2 269
Total des charges d'exploitations (II)	3 368 044	4 094 123
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	206 320	938 326
Produits Financiers		
Produits financiers de participations	1 368	2 506
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	342 916	115 072
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	102 220	58 011
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	446 503	175 590

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

1001 FONTAINES POUR DEMAIN
du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		545 001
Intérêts et charges assimilées	2 662	34 712
Différences négatives de change	188 348	9 713
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	191 010	589 426
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	255 493	-413 837
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	461 813	524 489
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	26 287	1 349
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 020 867	5 208 038
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 585 341	4 684 898
EXCEDENT OU DEFICIT	435 526	523 140
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	3 500	3 063
TOTAL	3 500	3 063
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	3 500	3 063
TOTAL	3 500	3 063

*Modèle Association

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 575 956€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent comptable de 435 526€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Objet social et cadre institutionnel :

Association d'intérêt général (loi 1901) créée le 14 septembre 2004 ayant pour objet de réduire la pauvreté, les maladies et le mauvais état de santé du public et de protéger la santé du public, en particulier l'accès à l'eau potable.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : une quinzaine de personnes rémunérées + une dizaine d'administrateurs et volontaires bénévoles.

Moyens financiers : budget annuel d'environ 4M€. Financements variés via des subventions ou partenariats privés et publics, ainsi que par l'appel à la générosité du public.

Moyens de communication : newsletters par email, site internet, réseaux sociaux, quelques apparitions médias.

Activités :

- La fourniture et l'amélioration de sources d'eau potable dans les régions du monde où la population en éprouve le besoin ;
- L'éducation de la population de ces régions relativement à l'importance de l'eau potable ;
- L'apport de moyens relatifs au développement, à la conservation et au maintien de l'approvisionnement en eau potable.

Principaux faits de l'exercice :

- Poursuite du développement des programmes historiques, Cambodge, Madagascar, Water in School ;
- Poursuite du pilote au Bangladesh, étude de faisabilité et phase de pré-pilote pour un projet au Népal, exploration au Cameroun ;
- Transfert/reprise du projet Vietnam par des entrepreneurs locaux.

Au cours de l'exercice, après échange avec VITOL FOUNDATION et sur décision de gestion, le prêt ("subvention remboursable") a fait l'objet d'un abandon ayant généré un produit financier de 255 319€. Son remboursement était conditionné à la réussite financière du projet Vietnam.

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément :

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement ANC 2018-06 ;
- Aux règlements relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs et à l'enregistrement des passifs. Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Prudence.

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément au plan comptable ANC 2018-06, il a été réalisé par l'association le CER et le CROD. Ces documents sont intégrés à l'annexe comptable.

Le compte de résultat est établi à partir des données de la comptabilité générale et conformément à l'article 511-2 du PCG. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

Complément d'informations relatif au bilan

État de l'actif Immobilisé

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Rééval.	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions / rebuts	Valeur brute fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	100 050					100 050
Total Immobilisations Incorporelles (I)	100 050					100 050
Matériel de bureau et informatique	8 348		1 160		4 993	4 515
Total Immobilisations Corporelles (II)	8 348		1 160		4 993	4 515
Participations	525 244					525 244
Prêts et autres immobilisations financières	4 579					4 579
Total Immobilisations Financières (III)	529 823					529 823
TOTAL (I + II+III)	638 221		1 160		4 993	634 388

Amortissement de l'actif immobilisé

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Matériel de bureau et informatique	-	2 617	-	3 589
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	5 965	2 617	4 993	3 589
TOTAL GENERAL	5 965	2 617	4 993	3 589

Amortissements de l'actif immobilisé	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels	Amort. dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau et informatique	2 617				
TOTAL GENERAL	2 617				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Report à nouveau	2 432 688		523 140		2 955 828
Excédent ou déficit de l'exercice	523 140			87 614	435 526
Situation nette	2 955 828		523 140	87 614	3 391 354
TOTAUX	2 955 828		523 140	87 614	6 782 708

Etat des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Variation des fonds dédiés	Ouverture	Report	Utilisations		Transf.	A la clôture	
			Montant global	Dont remb.		Montant global	Dont fonds dédiés(*)
Contributions financières d'autres organismes	1 702 707		1 192 423			1 689 465	1 689 465
WATER IN SCHOOL	67 000		67 000			89 172	89 172
MADAGASCAR	318 230		191 574			276 656	276 656
BANGLADESH	25 000		25 000			126 721	126 721
CAMBODGE	289 219		205 968			563 141	563 141
SUPPORT AUX OPERATIONS	594 843		456 172			138 671	138 671
FONCTIONNEMENT						166 698	166 698
FUNDRAISING	378 415		216 708			328 406	328 406
DEVELOPPEMENT	30 000		30 000				
TOTAUX	1 702 707		1 192 423			1 689 465	1 689 465

(*) correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices.

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	525 001			525 001
Autres provisions pour dépréciation	20 000			20 000
TOTAL	545 001			545 001
Dont provisions d'exploitation	525 001			
financières	20 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 579		4 579
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	125 551	125 551	
Charges constatées d'avance	7 915	7 915	
TOTAL	138 145	133 466	4 579
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 384		

Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	134 235	44 010	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-		
Dettes fiscales et sociales	-	-		
Autres Dettes	90 237	90 237		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAUX	-	-	-	
Emprunts souscrits sur l'exercice				
Emprunts Remboursés sur l'exercice	333 132 (*)			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture				

(*) dont 43 291€ remboursés et 289 841€ abandonnés

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel & Outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances diverses s'élèvent à **125 551 €** et correspondent à :

- Avance à TEUK SAAT 1001 pour 73 264 € ;
- Avance à RANONTSIKA pour 50 000 € ;
- Avance fournisseurs pour 2 110 € ;
- Indemnités journalières à recevoir pour 177 €.

Les dettes diverses s'élèvent à **90 237 €** et correspondent à l'avance de 1001 FONTAINES SUISSE pour le projet NEPAL.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	53 619
Total	53 619

Produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA ITM	34 967		
PCA SAEME	125 021		
Total	159 988		

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA OHME	2 197		
CCA SCI LA CREOLE	480		
CCA EDENRED	5 238		
Total	7 915		

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Ventilation des subventions

Répartition par secteur		Montant
SUBVENTIONS PUBLIQUES		372 704
SUBVENTIONS PRIVEES		1 152 221
Total		1 524 925

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 560 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Engagements financiers et autres informations

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
B. Filiales (+50% du capital détenu)			
O-WE INTERNATIONAL	-15 977	100.00	
COLAB		100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Annexe comptable - Association

Les tableaux ci-dessous présentent les produits et charges de l'association selon les modèles édictés par l'Autorité des Normes Comptables, selon les règlements N°2018-06 et N°2022-04.

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER - 2025					
Date	Personnalité juridique	Nature	Caractère	Mode de paiement	Montant €
17/03/2025	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	277 910
27/03/2025	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	18 527
26/06/2025	Autre personne morale	Produit vente	Direct	Virement	201 980
02/09/2025	Autre personne morale		Direct	Virement	61 202
18/09/2025	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	253 443
31/12/2025	Personne physique	Don	Direct	Virement	300
Suisse					813 362
18/02/2025	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	333 397
23/05/2025	Autre personne morale	Don	Direct	Chèque	8 813
12/09/2025	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	34 232
31/12/2025	Personne physique	Don	Direct	Virement	125
Etats-Unis					376 566
09/05/2025	Etat / collectivité publique	Don	Direct	Virement	100 000
Monaco					100 000
06/03/2025	Autre personne morale	Don	Direct	Virement	3 000
09/12/2025	Personne physique	Don	Direct	Virement	2 000
31/12/2025	Personne physique	Don	Direct	Virement	752
Belgique					5 752
31/12/2025	Personne physique	Don	Direct	Virement	770
Espagne					770

L'essentiel des ressources provenant de l'étranger est issu du soutien de fondations privées occidentales, et de collectivités publiques. Les localisations des personnes physiques se basent sur celles indiquées par notre plateforme de collecte de dons, iRaiser.

Des personnes physiques basées dans dix autres pays que ceux présentés ci-dessus ont soutenu financièrement l'association, pour un total de 620 €. Ces dons sont tous compris entre 20€ et 200€, et la grande majorité provient d'Europe et du Canada (445€ sur 620€).

Compte tenu du caractère marginal de ce soutien financier et dans un souci de concision, ces dons ne sont pas présenté dans le tableau ci-dessus. La liste complète est tenue à disposition des autorités ou de tout donateur en exprimant la demande.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)		
PRODUITS PAR ORIGINE	2025	2024
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	495 297	370 028
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	466 708	363 136
<i>Dons manuels</i>	255 795	163 959
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Mécénat</i>	210 913	199 177
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	28 589	6 892
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 960 443	2 163 704
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0
2.2 Parrainage des entreprises	159 398	101 659
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 442 062	1 878 534
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	358 984	183 512
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	372 704	275 834
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 192 423	2 398 473
TOTAL	4 020 867	5 208 038
CHARGES PAR DESTINATION	2025	2024
1 - MISSIONS SOCIALES	1 813 996	1 939 671
1.1 Réalisées en France	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	1 813 996	1 939 671
<i>Cambodge</i>	777 141	865 333
<i>Madagascar</i>	351 590	279 687
<i>Bangladesh</i>	259 419	237 706
<i>Népal</i>	44 000	0
<i>Birmanie</i>	0	60 378
<i>Vietnam</i>	28 654	117 896
<i>Support aux opérations</i>	353 192	378 671
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	420 358	388 835
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	199 733	197 579
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	220 625	191 255
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	171 807	108 684
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	545 001
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 179 181	1 702 707
TOTAL	3 585 341	4 684 898
EXCEDENT OU (DEFICIT)	435 526	523 140

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est réalisé grâce à la comptabilité analytique de l'association, laquelle est directement intégrée dans le logiciel de tenue de comptabilité utilisé par le prestataire en charge.

Les missions sociales réalisées à l'étranger sont suivies par programme / pays d'opération. Elles constituent l'essentiel des dépenses de l'association.

La ligne « support aux opérations » regroupe des activités de plaidoyer ainsi que de soutien et développement opérationnel. Elles sont pour l'essentiel réalisées par l'équipe centrale 1001fontaines, mais ne peuvent être attribuées à l'un des pays listés.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)		2025
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		3 500
<i>Bénévolat</i>		3 500
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Dons en natures</i>		
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public		0
3. Concours publics en nature		0
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Dons en natures</i>		
TOTAL		3 500
CHARGES PAR DESTINATION		
1. Contributions volontaires liées aux missions sociales		1 750
<i>Réalisées en France</i>		
<i>Réalisées à l'étranger</i>		1 750
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		0
3. Contributions volontaires au fonctionnement		1 750
TOTAL		3 500

L'association ayant peu recours au bénévolat, les contributions volontaires en nature sont limitées à quelques missions et à la participation bénévole des administrateurs aux conseils d'administration. Ces 2 postes représentent un volume de 4 semaines chacun en 2025.

La participation bénévole est valorisée à un montant forfaitaire de 12.50 €, correspondant au coût d'un SMIC chargé arrondi.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de la page suivante reprend les ressources provenant de dons de particuliers (en numéraire ou abandon de frais), ainsi que du mécénat (= Générosité du Public, GdP).

Les charges présentées dans le CER sont calculées en ajoutant toute ressource issue de la GdP et fléchée avec une part de dépenses non allouées. Pour cette dernière, les clés de répartition correspondent à la proportion du poids de chaque ligne dans le CROD. Par exemple, la ligne Cambodge représente 32% des dépenses du CROD (total hors provision et hors fonds dédiés), et la ligne Madagascar 15%.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (en €)											
Exercice			2025	2024	Exercice			2025	2024		
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE							
1. MISSIONS SOCIALES				396 330	370 501	1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				495 297	370 028
1.1 Réalisées en France				0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie				0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				396 330	370 501						
Cambodge				260 644	234 433	1.2 Dons, legs et mécénat				466 708	363 136
Madagascar				25 734	44 163	Dons manuels				255 795	163 959
Bangladesh				78 783	27 842	Legs, donations et assurances-vie				0	0
Népal				3 221		Mécénat				210 913	199 177
Vietnam				2 097	20 506						
Autres				25 851	43 556						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				43 974	44 725						
2.1 Frais de recherche de fonds privés				43 974	44 725	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				28 589	6 892
2.2. Frais d'organisation d'évenements											
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				22 821	12 501						
TOTAL DES EMPLOIS				463 125	427 728	TOTAL DES RESSOURCES				495 297	370 028
DOTATION AUX PROVISIONS						REPRISE DE PROVISIONS					
REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				89 172	57 000	UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				57 000	114 700
EXCEDENT DE L'EXERCICE				0	0	DEFICIT DE L'EXERCICE				0	0
TOTAL				552 297	484 728	TOTAL				552 297	484 728
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)						
					Excédent ou insuffisance de la générosité du public						
					Investissements ou désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
					RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)						

COMMISSAIRE AUX COMPTES

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Association
76-78, rue Saint Lazare
75009 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

1001 FONTAINES POUR DEMAIN

Association
76-78, rue Saint Lazare
75009 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-15 du code de commerce.

A Tours,
Le 6 mars 2026
Le Commissaire aux comptes
Cabinet Ajilec
Représenté par Frédéric BRUNAULT

Signé par Frederic Brunault
Le 6 mars 2026



doc_WXq
tx_kZV0g6A7OmG3